

## PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Description .1 La présente section prescrit les exigences relatives aux travaux préparatoires au quai de Petit rocher, en vue du dragage du havre, la construction du cellule de confinement en enrochement et de la restauration du site, une fois le dragage terminé.
- .2 Les travaux préparatoires au quai de Petit Rocher doivent comprendre ce qui suit (énumération non limitative):
- .1 Le transport aller-retour de l'équipement de dragage et de construction.
  - .2 Installation et entretien des mesures de lutte contre l'érosion;
  - .3 Installation et entretien d'un filtre à limon dans le havre;
  - .4 Installation et maintenance d'une clôture de protection (neige) au dessus de la cellule de confinement;
  - .5 Installation d'un anneau de sauvtage flottant avec une corde.
  - .6 L'Entrepreneur doit s'assurer de communiquer avec Énergie NB pour d'énergisé les fils électrique, si nécessaire.
  - .7 L'occaliser les fil électrique sous terrain.
  - .8 S'assurer d'avoir un control sur le bruit et la poussière durant la construction.
- .3 La cellule de confinement à Petit Rocher doit être entretenue aux termes des travaux préparatoires et comprendre ce qui suit :
- .1 sécurité et clôture;
  - .2 drainage de la cellule;
  - .3 Control du bruit et poussière;
  - .4 Inatsllation d'un anneau de sauvtage;
  - .5 Mesure de sécurité du site.
- .4 Le remise en état du site, fait parti des travaux préparatoire, doit comprendre ce qui suit (énumération non limitative):
- .1 L'entrepreneur doit assurer un pente de drainage positive de la cellule de confinement.
-

- 
- 1.2 Travaux connexes .1 Cellule de confinement - Section 35 31 18.
- 1.3 Protection .1 Protéger les objets existants qui sont désignés comme étant à conserver. Le cas échéant, les remplacer immédiatement ou les réparer, sans frais, à la satisfaction du Représentant du Ministère.
- 1.4 Mesurage aux fins de paiement .1 Travaux préparatoires - au Quai de Petit Rocher: conformément aux prescriptions, y compris tout l'outillage et la main-d'oeuvre, feront l'objet d'un lot à prix fixe aux fins de mesurage.
- .2 Il n'y aura aucun paiement distinct pour la reconstitution des ouvrages enlevés temporairement pour permettre l'installation du nouvel ouvrage. Inclure le coût de ce travail dans les lots de paiement.

## PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1 Matériaux
- .1 Grès Importé : non applicable
- .2 Tous les matériaux rocheux doivent être constitués de roches granitiques ou basaltiques de qualité approuvée, saines, dures, denses, angulaires, résistantes au vieillissement et à l'eau de mer, exemptes de morts-terrains, de déblais et de matières organiques. Les matériaux de plus grandes dimensions doivent être exempts de fissures, de joints ou d'autres défauts susceptibles de diminuer leur durabilité; densité minimale de 2.60. L'ardoise, le schiste et le grès ne sont pas acceptés.
- .1 Le Représentant du Ministère inspectera la source proposée d'approvisionnement aux fins d'approbation avant le début des travaux.
- .2 Mélange de perré tout-venant : mélange homogène de composants spécifiques mélangés à raison d'environ 20 % en poids au matériau du perré tout-venant indiqué pour former un
-

- .2 (Suite)  
.2 Mélange de perré tout-venant :(Suite)  
matériau dense, une fois mis et place et  
compacté.

Mélange tout-venant R5 Tamis ASTM	% de tamisage
200 mm	100
190 mm	70-90
150 mm	40-55
70 mm	0-15

- .3 Base et substrat granulaire  
.1 Agrégat de roches de carrière, de  
substrat rocheux, clair, dur, durable,  
angulaire, concassé, exempt de limons, mottes  
d'argile, matières organiques, substances  
étrangères, fissures, joints et défauts. La  
densité relative ne doit pas être inférieure à  
2,6 lorsque testée conformément à la norme  
ASTM C127-77 (méthode d'essai AASHTO T85-77).  
.2 La granulométrie doit se trouver dans  
les limites suivantes après la mise à l'essai,  
conformément aux normes ASTM C136-84 et  
ASTM C117-87, et présenter une courbe lisse  
sans variations abruptes lorsqu'elle est  
tracée sur un tableau de gradation  
semi-logarithmique.  
.3 Granulométrie - Base granulaire :

<u>Désignation des tamis ASTM</u>	<u>% passant</u>
31,5 mm	95 à 100
25,0 mm	81 à 100
19,0 mm	66 à 90
12,5 mm	50 à 77
9,5 mm	41 à 70
4,75 mm	27 à 54
2,36 mm	17 à 43
1,18 mm	11 à 32
300 µm	4 à 19
75 µm	0 à 8

- .4 Le contrôle de la granulométrie doit se faire  
par inspection visuelle ou mécanique. S'il y a  
divergence de vues entre l'Ingénieur et  
l'Entrepreneur, il faudra décharger les  
roches, puis vérifier la granulométrie de  
roches individuelles prises au hasard. Le  
matériel mécanique, le site de triage et la

- .4 (Suite)  
main-d'oeuvre nécessaires au contrôle  
granulométrique doivent être fournis sans  
frais supplémentaire par l'Entrepreneur.
- .5 Dans le cas où il y aurait plus d'une  
catégorie de roches dans un même chargement  
arrivant au chantier, seule une catégorie sera  
mesurée à la fois; les roches de la ou des  
autres catégories seront mises à part et  
stockées temporairement pour être pesées  
ultérieurement.